

RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS

« Concours CS Longueuil – Expérience VIP CF Montréal offerte par Le Gars des Cèdres »

1. ORGANISATEURS

Le concours « Concours CS Longueuil – Expérience VIP CF Montréal offerte par Le Gars des Cèdres » (ci-après le « Concours ») est organisé conjointement par CS Longueuil et Le Gars des Cèdres (ci-après les « Organismes »).

2. ADMISSIBILITÉ

Le Concours s'adresse à toute personne qui :

- réside au Québec;
- remplit le formulaire officiel de participation pendant la durée du Concours.

Le 1er prix est réservé aux membres du CS Longueuil.

Pour être admissible au 1er prix, le participant devra pouvoir être identifié comme membre du CS Longueuil à l'aide de son prénom, de son nom, ainsi que d'au moins l'un des renseignements suivants :

- numéro de téléphone;
- adresse courriel;
- équipe/catégorie/groupe.

Ces renseignements pourront être vérifiés par les Organismes.

Ne sont pas admissibles les personnes ayant participé directement à l'administration ou au tirage du Concours.

Si un participant est mineur, les Organisateurs pourront exiger l'autorisation d'un parent ou tuteur légal pour confirmer l'acceptation du prix.

3. DURÉE DU CONCOURS

Le Concours débute le 13 avril 2026 à 00 h 01, heure de l'Est (HE), et se termine le 9 mai 2026 à 23 h 59, heure de l'Est (HE).

Toute participation reçue après cette date et cette heure sera refusée.

4. DESCRIPTION DES PRIX

Le Concours comporte cinq (5) prix :

1er prix – réservé aux membres du CS Longueuil

- Deux (2) billets VIP Salon Tanguay pour le match du CF Montréal vs Portland;
- Match du mercredi 13 mai 2026;
- Au Stade Saputo;
- Stationnement inclus;
- Valeur approximative : 500 \$.

2e prix – offert à tous

- Un (1) article officiel du CF Montréal choisi spécialement pour l'occasion;
- Valeur approximative : 100 \$.

3e prix – offert à tous

- Un (1) sac de Le Fertiliseur Optimisé, un engrais supérieur conçu pour les haies de cèdres québécoises;
- Valeur approximative : 30 \$.

4e prix – offert à tous

- Un (1) sac de Le Fertiliseur Optimisé, un engrais supérieur conçu pour les haies de cèdres québécoises;
- Valeur approximative : 30 \$.

5e prix – offert à tous

- Un (1) sac de Le Fertiliseur Optimisé, un engrais supérieur conçu pour les haies de cèdres québécoises;
- Valeur approximative : 30 \$.

Valeur totale approximative des prix : 690 \$.

Les prix doivent être acceptés tels quels. Ils ne sont ni échangeables, ni transférables, ni monnayables.

5. MODE DE PARTICIPATION — AUCUN ACHAT REQUIS

Aucun achat n'est requis pour participer au Concours.

Pour participer, le participant doit remplir le formulaire officiel de participation accessible pendant la durée du Concours.

Le formulaire doit être rempli de façon complète et conforme.

Les publications Facebook ou autres publications promotionnelles liées au Concours servent uniquement à la visibilité, au partage et à l'engagement. Elles ne constituent pas un mode de participation.

Le fait d'aimer une publication, de la commenter, de la partager, de suivre une page ou de s'inscrire à une infolettre ne donne aucune chance supplémentaire dans le cadre du présent Concours.

6. LIMITES DE PARTICIPATION

Une seule participation par personne est permise pendant toute la durée du Concours.

Lorsqu'un participant admissible est membre du CS Longueuil et que ce statut est validé par les Organisateurs, cette même participation le rend admissible au 1er prix ainsi qu'aux 2e, 3e, 4e et 5e prix, sous réserve d'un maximum d'un (1) prix par personne.

Toute tentative d'obtenir plus d'une participation pour une même personne, notamment à l'aide de coordonnées différentes, pourra entraîner l'annulation des participations additionnelles ou de l'ensemble des participations concernées, à la discrétion des Organisateurs.

Aux fins de validation du 1er prix, les Organisateurs pourront vérifier l'identité du participant à partir du prénom, du nom, ainsi que du numéro de téléphone, de l'adresse courriel ou de l'équipe/catégorie/groupe fournis au formulaire.

Toute participation incomplète, inexacte, illisible, frauduleuse ou non conforme pourra être rejetée.

7. ADMISSIBILITÉ AUX PRIX

Le 1er prix est réservé exclusivement aux participants admissibles identifiés comme membres du CS Longueuil et validés par les Organisateurs.

Les 2e, 3e, 4e et 5e prix sont ouverts à toutes les personnes admissibles ayant soumis une participation valide pendant la durée du Concours.

Un membre du CS Longueuil peut également être admissible aux autres prix, sous réserve de la règle prévoyant un maximum d'un (1) prix par personne.

8. TIRAGE

Le tirage aura lieu le 10 mai 2026 à 21 h 00, heure de l'Est (HE), parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la période du Concours.

Les tirages seront effectués comme suit :

1. un premier tirage pour le 1er prix, parmi les participations admissibles de membres du CS Longueuil validées par les Organisateurs;
2. un deuxième tirage pour le 2e prix, parmi toutes les participations admissibles restantes;
3. trois tirages additionnels pour les 3e, 4e et 5e prix, parmi toutes les participations admissibles restantes.

Un maximum d'un (1) prix par personne sera accordé dans le cadre du Concours.

Les chances de gagner dépendent du nombre total de participations admissibles reçues et, pour le 1er prix, du nombre total de participations admissibles de membres du CS Longueuil.

9. QUESTION D'HABILETÉ MATHÉMATIQUE

Avant d'être déclaré gagnant, tout participant sélectionné devra répondre correctement, sans aide, à une question d'habileté mathématique posée par les Organisateur.

10. ANNONCE ET RÉCLAMATION DES PRIX

Les gagnants potentiels seront contactés par courriel et/ou par téléphone à l'aide des coordonnées fournies au formulaire.

Pour être déclaré gagnant, le participant sélectionné devra :

- être joint par les Organisateur;
- confirmer qu'il respecte les conditions d'admissibilité;
- répondre correctement à la question d'habileté mathématique;
- fournir, au besoin, tout renseignement permettant de valider son admissibilité.

Si un participant sélectionné :

- ne peut être joint;
- ne répond pas dans un délai de 24 heures suivant la première tentative de communication;
- refuse son prix;
- ne respecte pas le présent règlement;
- ou répond incorrectement à la question d'habileté mathématique,

il sera disqualifié et les Organisateur pourront procéder à un nouveau tirage, sans autre avis.

11. CONDITIONS APPLICABLES AUX PRIX

Les prix devront être acceptés tels quels.

Les Organismes se réservent le droit de remplacer un prix, en tout ou en partie, par un autre prix de valeur comparable ou supérieure si une situation hors de leur contrôle les empêche d'attribuer le prix tel que décrit.

Dans le cas du 1er prix, l'utilisation des billets demeure assujettie aux conditions imposées par l'émetteur des billets, le lieu de l'événement, le CF Montréal ou toute autre entité concernée.

Si le match est reporté, annulé, modifié ou devient indisponible pour une raison indépendante de la volonté des Organismes, ceux-ci ne pourront être tenus responsables et se réservent le droit de remplacer le prix par un autre prix de valeur comparable, si possible.

Toute dépense non expressément mentionnée au présent règlement est à la charge du gagnant.

12. VÉRIFICATION ET DISQUALIFICATION

Les Organismes se réservent le droit de vérifier l'identité des participants et la validité des renseignements fournis.

Toute tentative de fraude, de manipulation, d'inscription multiple non conforme, de fausse déclaration ou de contournement du présent règlement pourra entraîner la disqualification du participant.

13. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Les Organismes ne pourront être tenus responsables de tout problème technique, informatique ou humain pouvant survenir dans le cadre du Concours, incluant notamment :

- tout problème lié au site web, au formulaire, au réseau Internet, aux serveurs ou aux plateformes utilisées;
- toute participation perdue, incomplète, illisible, tardive ou mal acheminée;
- toute erreur de saisie, de transmission ou de communication.

Le CF Montréal, la Major League Soccer (MLS), le Stade Saputo et leurs entités affiliées ne sont ni commanditaires, ni administrateurs, ni associés au présent Concours et n'assument aucune responsabilité à son égard.

De même, Facebook / Meta n'est ni commanditaire, ni administrateur, ni associé au présent Concours.

14. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements personnels recueillis dans le cadre du Concours seront utilisés uniquement pour l'administration du Concours, la vérification de l'admissibilité, la communication avec les participants et la remise des prix.

Ils ne seront ni vendus ni communiqués à des tiers, sauf lorsque requis pour l'administration du Concours ou lorsque la loi l'exige.

15. MODIFICATION, SUSPENSION OU ANNULATION

Les Organisateurs se réservent le droit de modifier, suspendre ou annuler le Concours, en tout ou en partie, si une situation hors de leur contrôle empêche son bon déroulement ou compromet son intégrité.

16. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

En participant au Concours, toute personne reconnaît avoir lu, compris et accepté le présent règlement officiel.

17. LOIS APPLICABLES

Le présent Concours est régi par les lois applicables en vigueur dans la province de Québec et au Canada.